

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 20

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : D^r H. DEMIERRE, ing.
2, Valentin, Lausanne

Paraissant tous les
15 jours

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Emposieux de La Chaux-de-Fonds*, par J. Curti, ingénieur diplômé. — Concours pour l'Hôtel de la Banque Nationale Suisse, à Zurich (suite et fin). — Un problème de métrophotographie. — La Houille blanche et la Métallurgie, par G. Flusin, professeur à l'Université de Grenoble (suite). — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Emposieux de la Chaux-de-Fonds.

Notice sur les travaux de désobstruction des Emposieux de la Ronde, et des installations de dépotoirs pour la décantation des eaux d'égout,

par J. CURTI, ingénieur diplômé.

Historique.

L'ancien lit du ruisseau de la Ronde a reçu de tout temps les eaux pluviales et ménagères de la Ville de La Chaux-de-Fonds, ces eaux s'écoulaient au Doubs en passant par des conduits souterrains naturels appelés « Emposieux » (fig. 1).

Deux grands étangs étaient aménagés au fond du Vallon près des Anciens Abattoirs pour recevoir les dépôts de limon charriés par les eaux. Cet état de choses produisait naturellement des émanations insalubres. En 1867, la correction du Bied de la Ronde fut l'objet d'une étude et l'on commença par la construction d'un canal à ciel ouvert avec talus gazonnés depuis la source de la Ronde qui jaillissait au milieu d'un petit étang circulaire, aujourd'hui caché sous le bâtiment, rue de la Ronde, 33, appartenant à MM. Henry, frères ; ce canal était prolongé jusqu'au deuxième étang sur une longueur de 1100 m. et devisé à Fr. 36 000.

La Municipalité s'adressa au Conseil d'Etat pour obtenir une participation aux frais pour le redressement du Bied, mais jugeant nécessaire d'établir un canal voûté pour l'écoulement des eaux d'égout à proximité des constructions, décida en 1868, d'établir un nouveau canal en partie voûté et en partie à ciel ouvert qui venait se raccorder au canal du Bied. Ce nouveau canal permettait de maintenir les eaux de sources dans un lit indépendant sans les infecter par les eaux d'égout. De 1868-1869 la Municipalité fit construire :

a) un canal circulaire de 1,80 m. de diamètre et 285 m. de longueur dans la rue du Collège, depuis le N^o 20a jusqu'en aval de l'Usine à Gaz où venait se raccorder le canal à ciel ouvert, planchéyé de 800 m. de longueur, conduisant au deuxième étang.

b) un deuxième canal à ciel ouvert pour la source de la Ronde jusqu'à l'orifice de sortie du canal voûté.

En 1869, l'on remarqua déjà que cette amélioration était incomplète et qu'il fallait donner un écoulement libre

à ces eaux en supprimant leur stationnement dans les deux étangs.

Ces étangs formant bassins régulateurs pour l'alimentation des Moulins et Scieries de la Ronde, la Municipalité décida le rachat de la propriété des Moulins, pour la somme de Fr. 53 000, tout en demandant au Grand Conseil le paiement de l'indemnité représentant la moins-value de l'immeuble dépossédé du droit d'eau, s'élevant à Fr. 15 000.

Cette manière de faire offrait de grands avantages pour la salubrité publique, mais le Conseil d'Etat, en donnant son approbation à ce nouveau projet, demandait à la Municipalité d'assumer la responsabilité des conséquences qui pourraient résulter de l'obstruction des Emposieux en supprimant le bassin inférieur.

En 1873, ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser et les Emposieux furent obstrués par les matières solides charriées par les eaux. La Scierie des Moulins fut démolie et les caves transformées en dépotoirs.

En 1876, la Municipalité renonçait à la désobstruction des Anciens Emposieux pour chercher de nouveaux orifices, étant données les difficultés auxquelles l'on se heurtait pour l'enlèvement des dépôts de boue et de limon, et décida :

1^o De maintenir les caves de la Scierie comme dépotoir pour retenir le limon et régler le cours d'eau dans la Combe.

2^o De prolonger le canal à ciel ouvert jusque dans la Combe du Valanvron.

3^o De niveler les terrains sur la propriété des Moulins.

Une autre question préoccupait la Municipalité, celle de la responsabilité pour les dommages occasionnés par les eaux se déversant sur les propriétés situées dans la Combe, qui ont donné lieu à de nombreuses réclamations de la part des propriétaires auxquels la Commune a versé, depuis 1897 à 1915, des indemnités s'élevant jusqu'à Fr. 3000 par an.

Autrefois, les eaux relativement limpides ne s'arrêtaient que peu de temps dans les bas-fonds de la Combe et s'infiltraient rapidement dans le terrain calcaire crevassé du sous-sol, l'apport de limon a formé un enduit de colmatage parfaitement étanche, si bien que les emposieux qui existent sur le parcours de la Ronde se sont obstrués presque complètement.

En 1896, M. l'Ingénieur Sassey chargé d'étudier la question de l'écoulement des eaux de la Combe de la Fer-